

L'honorable défendeur rappelle quelques actes de légalité d'esprit de son mari.

Un jour, il prend ses titres de propriétés et va les cacher dans un vieux poêle. Les agissements de Guisnier deviennent de plus en plus dangereux.

Elle souffre, cette femme, des moqueries dont on poursuit son mari. Elle veut qu'il gémisse, il faut trois mois pour cela. Impossible de voir autre chose dans les actes de Mme Guisnier.

M^{lle} Coquelle voit la preuve de la loyauté de Mme Guisnier dans sa démarche près du docteur Hennion. Et ce certificat de l'honorable docteur ne couvre-t-il pas la responsabilité de l'accusé?

Elle va trouver le maire, les gardes? y a-t-il là, manœuvre obscure? Que veut Mme Guisnier? soigner la fortune menacée de son mari et rétablir la santé de celui-ci?

Un certificat de médecin joint à la demande d'admission. Or, le docteur Hennion déclare une intermission dans la folie. Guisnier avait la manie, dans ces derniers temps, de porter toujours un rasoir sur lui. Sa femme prend peur. Il faut qu'on soigne son mari.

L'honorable défendeur trouve que Mme Guisnier ne pouvait agir autrement. Comment! Elle a en main tous les documents nécessaires, et vous lui reprochez d'avoir eu quelques précautions d'usage voulu éviter du scandale, en empêchant son mari de crier.

Les journaux ont, au dire de l'honorable avocat, aussi bonne part de l'émotion soulevée à Rougé et dans le pays.

En résumé, a-t-elle frappé son mari? l'a-t-elle blessé? Non.

L'avocat lit une lettre de M. Delevart, médecin, à Marçay-en-Barrois, de l'accusé. Il raconte les actes de Mme Guisnier, et adjure le défendeur de faire constater la folie, à Bondoues, son village. Il y en a des centaines de témoins.

Le ministère public, M. le substitut de Borville répond que trois médecins honorables, déposant sous la foi du serment, déclarent qu'ils ont examiné, à trois reprises, Guisnier, et que son intelligence est entière.

Il y avait un testament: voilà la cause de toute l'astuce développée par l'accusée en toute cette affaire. Vous portez, messieurs, une condamnation que réclame la morale publique contre cette femme qui ficelle, qui bâillonne, qui emprisonne son mari.

Le tribunal se retire pour délibérer. Pendant la délibération, les conversations s'engagent. On estime qu'après la fin de l'audience, le ministère public, la cause est parfaitement comprise.

M. Guisnier cause fort tranquillement avec ses voisins. C'est un homme au geste un peu rapide, aux manières franches, qui a peut-être contribué à faire passer pour maniaque, surtout en ajoutant à cela un front surplombant, des yeux très-vifs et qui paraissent enfoncés. Il est fort entouré. Sa femme au contraire, est à l'isolet sur son banc, nul ne l'approche.

Après une délibération qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure, le tribunal, par application de l'article 311 du code pénal, la condamne à l'emprisonnement pendant 6 mois.

Mme Guisnier est laissée libre. Entravée à la liberté du travail.

Verstavelde René, 19 ans, dégraisé, à Roubaix, a traité de faïence, Gausseman, son camarade, parce qu'il travaillait pour 3 fr. 50 par jour. « Je le retrouverai ce soir, toi », lui dit-il.

Le témoin Lemaire confirme les faits. Lundi passé, l'accusé s'est précipité ivre à l'atelier de chez M. Emile Roussel, rue de l'Épée. Ses provocations à ce point étaient fort repues par les ouvriers, mais il fallut l'intervention de l'agent Pannet, qui put à grand peine l'expulser.

Verstavelde est condamné à 2 mois de prison. Il se retire en pleurant à chaudes larmes.

Barbillon Henri, cordonnier, à Croix, s'est fait délivrer des marchandises sous le nom de son ancien patron, M. Hernandez, marchand de cuir, à Wasquehal, 6 mois de prison.

— ORCHES. — M. Vandrivier, juge de paix à Orchies, vient d'être nommé, par le conseil départemental de l'instruction publique, délégué pour l'instruction primaire dans le canton d'Orchies.

— DUNKERQUE. — Mercredi, 9 juin, à dix heures et demie, une messe anniversaire sera célébrée dans l'église St-Jacques, pour le repos de l'âme de Mgr Bataille, de pieuse mémoire.

— DUNKERQUE. — Le feu couve toujours dans les débris de la machine incendiée de la rue des Vieux-Remparts. La pompe à vapeur fonctionne nuit et jour.

— MONTREUIL. — Nous avons eu jusqu'ici bon nombre de maires révoqués pour avoir signé ou fait signer des pétitions contre les décrets du 23 mars. Mais en voici un qui est frappé de suspension en attendant la révocation sur la ligne de l'Est.

M. D... propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

Les auteurs involontaires de l'accident se précipitèrent sur elle et se brûlèrent eux-mêmes aux mains et au visage en voulant lui porter secours; mais, en dépit de leurs efforts, la pauvre femme eut le corps horriblement brûlé, et il fallut attendre l'arrêt à la station pour lui donner des soins. Là, M. le docteur Bignon, qui se trouvait dans le train, s'empressa de prêter son concours et, d'après son dire, l'état de Mme D... serait grave.

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

Tous les deux étaient revêtus de vêtements très propres. Dans l'un des berceaux se trouvait un morceau de papier contenant les quelques mots suivants, écrits au crayon: « Je vous abandonne parce que je ne puis vous élever, et comme je ne puis vous élever, je vais me noyer et rejoindre le bon père qui vous aura fait. Que ceux qui le peuvent vous sauvent. »

Les deux enfants ont été envoyés aux enfants assistés. — Les journaux du Havre racontent que le grain qui s'est élevé mardi, vers onze heures et demie du matin, à cause sur la rade du Havre un bien douloureux accident maritime, dans lequel deux malheureux pêcheurs ont été noyés.

« Un chaloupe de pêche *Jeune Edmond*, n° 913, de Fécamp, montée par trois hommes, le patron Martin et les matelots Leduc et Fournelle, se trouvait à la pêche au maque-

teint est honorable pour lui, et la justice de ses concitoyens ne lui fera pas défaut.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 juin. — Amand Florin, rue de la Croix, maison Corbelle. — Marie-Josée, rue des Longues-Halles, 174. — Marie Noëlle, rue de Mouvaux, cour Sion, 14. — Théodore Desreunes, rue de l'Épée, n° 205. — Léon Deschamps, rue de Lannoy, 205. — Léon Deschamps, rue de Lannoy, 205. — Raoul Chevillier, cité du Coq-Français, 11. — Léontine Chevallier, rue du Coq-Français, 62. — Léontine P...-uvels, rue de l'Onest, cour du grand jeu d'arc. — Georges Dumortier, rue Malpueget maison Castel.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 juin. — Henri Desvignes, 2 mois, rue de la Fulerie, cour Sion, 38. — Vanhuffel, présenté sans vie, rue St-Honoré, 22. — Zoé Lessaffre, 24 ans, soignée, rue Blanchemairie, cour Francis, 5. — Victor Desplanches, 2 mois, rue du Pile, cour Saubier-Vroman, 8. — Pauline Willebert, 19 ans, rattachée, Hôtel-Dieu.

Convois funéraires & Obits.

Les amis et connaissances de la famille COCHET-LECOMTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EDGAR-HENRI-JEAN-BAPTISTE COCHET-LECOMTE, décédé à Roubaix, le 4 juin 1880, à l'âge de 19 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 6 juin, à 8 h. 1/2, aux VIGILES, qui seront chantées le samedi 5 courant, à 8 h. 1/4, et aux CONVOIS, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 9 heures 1/2, en l'église St-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épée, 178.

Les amis et connaissances de la famille PACHET-GODIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AMAND-MARIE-JOSEPH PACHET, décédé à Roubaix, le 4 juin 1880, dans sa soixante-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 11 heures 1/2, et aux VIGILES, qui seront chantées le dimanche 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 8 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épée, 178.

— UN OBIT SOLENNEL DE MOIS sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à huit heures trois quarts, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES VER-SCHINGEL, veuf de Dame ROSE VANDER-BOUVERIE, décédé à Roubaix, le 1er mai 1880, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des Réverends Pères Recollets, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LUCIEN-SAMARCO, décédé à Roubaix, le 7 juin 1878, à l'âge de 16 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église St-Jacques, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES WEYST, décédé à Roubaix, le 2 mai 1880, à l'âge de 26 ans et 7 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Antel de l'église St-Martin, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-JOSEPH DESBOUVRIE, veuve de Monsieur PIERRE-JOSEPH ELOY, décédé à Roubaix, le 9 juin 1878, dans sa quatre-vingt-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS.

— LA CATASTROPHE DE PUYO. — Une dépêche de Pau annonce qu'un grave accident est arrivé avant-hier à Puyo. Le cintre d'une des arches du pont en construction sur le chemin de fer de Saint-Jaloux s'est rompu; une vingtaine d'ouvriers ont été précipités dans la Gave; les uns auraient été broyés, les autres noyés.

— LES SINISTRES MARITIMES D'AVRIL. — La direction du Bureau Veritas vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois d'avril 1880, concernant tous les pavillons: Navires à voiles signalés perdus: 46 anglais, 18 norvégiens, 15 allemands, 11 américains, 11 français, 11 hollandais, 3 danois, 3 suédois, 3 espagnols, 2 russes, 1 belge, 1 rep. de la Colombie, 1 italien, 4 pavillons inconnus; total: 137. Dans ce nombre sont compris 10 navires supposés perdus par suite du défaut de nouvelles. Navires à vapeur signalés perdus: 10 anglais, 2 danois, 2 norvégiens, 1 allemand, 1 belge, 1 espagnol, 1 pavillon inconnu; total: 18. Dans ce nombre est compris 1 vapeur supposé perdu par suite du défaut de nouvelles.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

— UN accident, qui devrait servir de leçon à bien des fumeurs, est arrivé hier matin sur la ligne de l'Est. Un train venant de M. D..., propriétaire, prenait hier matin un train à la gare de l'Est, pour se rendre, avec sa femme, au Raincy. Dans le compartiment de seconde classe où étaient montés M. et Mme D... se trouvaient plusieurs jeunes gens. Un de ceux-ci alluma sa pipe avec un bout de papier enflammé qu'il jeta à ses pieds, mais le feu atteignit tout à coup les jupons de Mme D...

— SAUVÉS DES EAUX. — Un pêcheur de Suresnes, M. Cabot, aperçut, hier matin une barque allant à la dérive. Il eut bientôt rejoint le petit bateau; mais quel ne fut pas son étonnement de trouver sous un drap étendu deux berceaux contenant chacun un enfant endormi. L'un des enfants, un garçon, paraissait âgé de deux ans; l'autre, une petite fille, de douze à quinze mois.

reux, à six milles de distance dans le N.-O. du Havre et à quatre milles de la Hève. Il venait une jolie brève d'E.-N.-E.

Tout à coup la chaloupe fut surprise par une formidable rafale, et avant que l'équipage ait eu le temps de ramener la voile, la chaloupe, chavirée à sombrer.

Les matelots Leduc et Fournelle ont immédiatement disparu. Plus heureux, le patron Martin avait pu saisir une planche sur laquelle il réussit à se maintenir. C'est dans cette position qu'il a été trouvé par le sloop Léon du Havre, patron Chaumel, qui était en pêche à 800 mètres environ du *Jeune Edmond*, quand l'accident s'est produit.

Les malheureux victimes laissent des veuves et des orphelins.

TRIBUNAUX.

Une vieille affaire. — La cour d'assises de Rouen, présidée par M. le conseiller Moreau, s'est occupée aujourd'hui d'un procès qui est le dernier écho d'une affaire ancienne qui a fait quelque bruit à Rouen; elle remonte à 1860.

Vers cette date, un armateur de la Havane, nommé Durand, de concert avec un sieur Gallé, capitaine au long cours, se livra à la traite des nègres. Il fit le navire *Don-Juan*, du port du Havre, qui partit pour les côtes de Guinée, sous prétexte d'aller à Macao rapatrier des Chinois. Arrivé sur la côte de Guinée, le capitaine s'entendit avec un Portugais et lui céda cinquante nègres achetés moyennant 10,000 francs. La misère en fit entrer en route une partie et 607 seulement arrivèrent à la Havane où, vendus à des planteurs du pays, ils rapportèrent aux vendeurs un bénéfice de près de deux millions, partagés entre l'armateur, le capitaine et chacun des matelots: l'armateur eut un million; le capitaine, 500,000 francs; le second, 40,000 francs, et chacun des matelots, 3,000 francs.

On brûla le *Don-Juan* au port du Havre, qui disparaitre les traces de l'entreprise. Ils abordèrent ensuite l'île dans des barques, et déclarèrent qu'une tempête avait détruit le *Don-Juan*. Les faits ayant été révélés à la justice, une poursuite fut dirigée contre tous ceux qui y avaient pris part. En 1861, un certain nombre d'entre eux furent arrêtés et traduits devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Tous ceux qui étaient présents furent jugés contradictoirement, les autres condamnés par contumace. Un de ces contumaces, nommé Charles Sorel, était jugé aujourd'hui. Après la défense présentée par M^{re} Levertier, Sorel a été acquitté.

AREPRENDRE, pour cause de santé, un commerce de vins en gros, en pleine prospérité, dans une des principales villes de Belgique. Facilité de paiement. Adressez les lettres à M. H. B., rue du Champ-de-Mars, 1, Bruxelles. 21613

NOUVELLES DU SOIR.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'hier.

Décret nommant le secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie. Décret nommant des conseillers de préfecture en Algérie. Décret autorisant le directeur des mines et fonderies de Pontbizard à établir trois dépôts de dynamite. Décision autorisant la création de bureaux télégraphiques municipaux.

L'EXECUTION DES DECRETS DU 29 MARS.

M. le ministre de la Justice va adresser prochainement une circulaire aux procureurs généraux. Cette circulaire contiendra des instructions spéciales relativement à l'exécution des décrets du 29 mars.

LE GENERAL CHANZY.

M. le général Chanzy, ambassadeur de la République française à Saint-Petersbourg, actuellement en congé dans sa propriété de Bazany est arrivé à Paris aussitôt après avoir appris la mort de l'impératrice de Russie.

M. le ministre des affaires étrangères par M. le ministre des affaires étrangères. Le report aujourd'hui pour Saint-Petersbourg, afin d'assister au service funèbre de l'impératrice.

M. DE MONTEBELLO.

M. Adrien de Montebello, consul à Rotterdam, revient en France pour occuper le poste de chef de cabinet de la présidence du Sénat.

LES POURSUITES CONTRE LE DUC DE PADOUÉ.

On rappelle que M. Trarieux doit lire aujourd'hui à la commission son rapport sur la demande en autorisation de poursuites contre M. le duc de Padoue.

UN DUEL.

Le *Mot d'Ordre* publie la dépêche suivante adressée au *Gaulois*: « Lyon, 8 h. soir. »

L'AFFAIRE DU FILS ROCHEFORT.

Un élève de l'Institution Chevallier, adresse au *Mot d'Ordre* une lettre où nous lisons cette phrase: « Mais si, d'un côté, nous serions heureux de revoir l'ami qui laisse parmi nous d'innombrables regrets, nous serions fort contents de voir extirper de la maison les six écoliers qui ont joué le triste rôle de rapporteurs et qui ont cherché surtout à dissimuler la vérité. »

Le même journal fait suivre la lettre de M. Lejeune-Vilar, publiée hier soir par l'*Estafette*, des quelques lignes suivantes: « M. Gustave Cunéo d'Ornano, député, et M. A. d'Ariste, député des Basses-Pyrénées, se sont présentés dans nos bureaux, comme témoins de M. Lejeune-Vilar, et nous ont dit avoir avisé par dépêche M. Ed. Lepelletier qu'ils savaient être à Lyon, de la démarche qu'ils faisaient en ce moment. »

Nous avons reçu les cartes de ces deux messieurs, à charge par nous de les faire parvenir à notre collaborateur et ami. M. Arthur Meyer, de son côté, répond à la note du *Mot d'Ordre* d'hier le concer-

nant en affirmant que sa lettre à M. H. Rochefort était envoyée alors qu'il ignorait encore l'issue de la rencontre avec M. Koechin et il ajoute: « Dans le cas où un délai de huitaine ne lui aurait pas suffi pour prendre une décision et me la faire connaître, je me réserve de relever l'offense que vous m'avez adressée ce matin dans le *Mot d'Ordre*. »

L'ETAT DE M. ROCHEFORT.

Le *Rappel* a reçu de Genève la dépêche suivante: « 8 heures, 30 minutes, soir. » Pas de complications. « Un peu de fièvre et de faiblesse. Amitiés à tous. »

PETITE BOURSE DU 4 JUI.

100/119,10. Italien 86,65. — Banque Ottomane 143,12. — Suez 50. — 100/268,298,12. — Florin 76 1/16. — Hongrois 95. Calme.

Dépêches Télégraphiques.

LA MORT DE LA CZARINE. Potsdam, 4 juin. Le prince impérial d'Allemagne part ce soir pour Saint-Petersbourg, où il représentera l'empereur aux obsèques de l'impératrice de Russie.

Berlin, 4 juin. A l'occasion du décès de l'impératrice de Russie, le prince impérial d'Allemagne a été à midi dans la chapelle de l'ambassade russe.

La nouvelle donnée par les journaux de Vienne, d'après laquelle le Pape aurait écrit une lettre conciliante à l'empereur Guillaume concernant le conflit ecclésiastique, est dénuée de fondement.

Berlin, 4 juin. Le transfert officiel du corps de l'impératrice à la cathédrale de St-Pierre et St-Paul aura lieu lundi prochain.

Londres, 3 juin. Le duc d'Edimbourg partira ce soir pour Saint-Petersbourg représenter la reine aux obsèques de l'impératrice de Russie.

Vienne, 4 juin. La *Politisch Correspondenz* publie la dépêche suivante: « Belgrade, 4 juin. » Par suite de la mort de l'impératrice de Russie, le duc de Bulgarie à Belgrade est devenu douté. Les préparatifs de réception sont suspendus. »

L'ITALIE ET LA FRANCE.

Rome, 4 juin. M. Cairoli, répondant encore à M. Massari, dit que le retard apporté par le ministère à la nomination de l'ambassadeur d'Italie à Paris, n'a que des causes purement administratives.

« Nos rapports avec la France, dit M. Cairoli, sont toujours excellents. C'est l'importance même du poste à pourvoir, qui rend cette nomination difficile. Le cabinet n'a pas voulu procéder à la nomination de l'ambassadeur d'Italie à Paris pendant l'absence du Parlement. Cette nomination sera faite aussitôt que le Parlement sera réuni. »

LE VATICAN ET LA PRUSSE.

Rome, 4 juin. Le journal *Aurora* commence la publication d'une série d'articles au sujet des négociations poursuivies entre le Vatican et la Prusse.

Le journal assure que M. de Bismarck, en publiant les documents à ce sujet, n'a pour but d'appeler l'opinion publique à se prononcer entre le Pape et lui.

L'*Aurora* démontre que la Prusse, au cours de ses négociations, oublie que l'Eglise n'est pas un simple instrument de la politique et que le cabinet n'a pas voulu procéder à la nomination de l'ambassadeur d'Italie à Paris pendant l'absence du Parlement.

LES PUISSANCES ET LA PORTE.

Rome, 4 juin. Le *Diritto* annonce que, contrairement à ce que l'on a dit, le *Ministère*, la note que les puissances doivent adresser à la Porte n'est pas encore rédigée.

Cette note est en voie d'élaboration dans les bureaux des représentants des puissances à Constantinople.

LES CATHOLIQUES EN ITALIE.

Rome, 4 juin. Un article de l'*Observateur Romano* constate qu'une grande partie des catholiques, jusqu'à présent favorable à l'abstention absolue dans les affaires de l'Italie, commencent à vouloir prendre part à la lutte.

Avec l'intention très-louable de laisser au Pape une pleine et entière liberté, on finirait donc par ne jamais lui permettre d'être véritablement libre de se prononcer. Le Pape ne se croira libre véritablement, que lorsqu'en examinant dans sa sagesse, la situation de l'Eglise, sans autre préoccupation que celle du bien-être de l'Eglise et de l'Italie, il pourra prendre une décision sans arrière-pensée et avec la certitude que tous les catholiques italiens seront, en toutes circonstances, prêts à exécuter efficacement ses ordres.

INDICES ANGLAIS.

Calcutta, 4 juin. Des nouvelles de Birmanie annoncent que 30 rebelles, en quête de fourrage, ont été attaqués le 2 juin par 300 hommes des troupes royales. Les rebelles ont été vivement poursuivis et ont franchi la frontière anglaise suivis par les troupes royales.

LES FÊTES DE MAGDEBOURG.

Berlin, 4 juin. La ville de Magdebourg a été hier et aujourd'hui de la manière la plus brillante la deuxième centenaire de sa réunion à la Prusse. L'empereur, le prince impérial et leur maison ont pris part à la fête et ont reçu un accueil enthousiaste.

CANADA.

Montréal, 3 juin, soir. On assure qu'un certain nombre de filibustiers américains sont partis hier d'ici pour Cuba avec une grande quantité d'armes et de munitions.

UNE PERTURBATION METEOROLOGIQUE.

New-York, 4 juin, 7 h. matin. Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'une perturbation dont l'énergie ira en augmentant arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, en affectant peut-être celles de la France, entre le 5 et le 7. Pluies, vents variables, éclaircis.

LE PHYLLOXERA EN PORTUGAL.

Madrid, 4 juin. Le phylloxera vient d'être découvert à Coimbra (Portugal). Le Sénat espagnol discute avec calme le vote de confiance en faveur du cabinet Canovas.

DERNIERE HEURE.

INSTRUCTIONS AUX PREFETS A PROPOS DES DECRETS DU 29 MARS. Paris, 5 juin. On assure que les préfets de 35 départements dans lesquels existent des établissements de secours pour les enfants de la rue de l'Intérieur, afin de recevoir des instructions verbales sur l'exécution des décrets du 29 mars.

UNE REVOCACTION.

M. Delalande, substitut à Châtelleraut et nommé tout récemment en la même qualité à Marvejols, est révoqué.

CHAMBRE DES DEPUTES.

(Service télégraphique particulier) PRÉSIDENCE DE M.